|  |
| --- |
| **CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE** **ET ÉVALUATION DE L’OFFRE** |

*(Mémoire technique à remettre obligatoirement – Forme libre)*

Formations à la prévention des pathologies mécaniques pour les ministères économiques et financiers (MEF)

BAMAC\_2024-284-Patho\_mecaniques

**FICHE DE PRÉSENTATION DU CANDIDAT**

(*À titre informatif*)

* **Identification du candidat :**

(*Nom de la société)*

* **Adresse de la société, des locaux administratifs :**

* **Correspondant permanent du suivi des relations avec le ministère :**

Nom :

Fonction :

Tel. :

Mobile :

E-mail :

* **PME** : OUI  NON

**PRINCIPE DU CADRE ET ÉlÉments du mÉmoire technique**

Le candidat devra remettre un mémoire technique des dispositions qu’il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et comprenant obligatoirement les éléments ci-après énoncés.

Ce cadre est exhaustif : toutes les rubriques doivent être renseignées par le candidat qui n’a pas à produire d’autres informations que celles étant expressément sollicitées dans le présent cadre du mémoire. Il servira au jugement des offres.

Le mémoire devra être spécifique à ce projet et présenté de façon à bien faire apparaître chacun des points suivants et dans l’ordre dans lequel ils sont mentionnés.

**METHODES DE NOTATION**

**Méthode de notation du critère 1 (prix 50%) :**

Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 10

Le coût des prestations commandées est calculé à partir d’une simulation (interne non communiquable) sur la base des prix unitaires TTC issus de l’annexe financière remise par le candidat.

**Méthode de notation du critère 2 (valeur technique 40%) :**

Chaque sous-critère est noté sur 10 points.

La note de chaque sous-critère est pondérée à hauteur des pourcentages indiqués dans le tableau figurant au règlement de la consultation.

Elles sont additionnées afin d'obtenir une note globale sur 10 pour le critère technique.

Les notes sont ensuite soumises à la technique de péréquation selon la formule suivante

Note = 10 x (Note du candidat / Note maximale attribuée)

Les notes attribuées se voient ensuite appliquer la pondération affectée au critère correspondant. La somme des notes ainsi pondérées détermine la note finale du candidat sur 10.

**Méthode de notation du critère 3 (considérations environnementales 10%) :**

Le critère est noté sur 10. Ensuite il est soumis à la technique de la péréquation selon la formule suivante :

Note = 10 x (Note du candidat / Note maximale attribuée)

La note attribuée se voit ensuite appliquer la pondération affectée au critère considération environnementale.

**Notation finale :**

La somme des notes des critères pondérées détermine la note finale du candidat sur 10.

**En cas d’égalité :**

Les candidats seront départagés sur la note obtenue au critère 2 « valeur technique ».

En cas de nouvelle égalité, les candidats seront départagés sur la note obtenue au sous-critère n°2 « qualité pédagogique » du critère 2 « Valeur technique »

**Critère 1. Prix**

**(*Critère pondéré à 50%*)**

L’annexe financière **ne doit pas** être reprise dans ce document.

**Critère 2. La valeur technique**

**(*Critère pondéré à 40%*)**

**Sous-critère 1 : Qualité de la pédagogie ( 40%)**

Ce sous-critère 1 sera jugé sur les éléments suivants :

* Méthodes pédagogiques et variétés des outils pédagogiques proposés ;
* Qualité et précision du programme détaillé et du déroulé pédagogique : séquencements des modules, objectifs pédagogiques associés, durées des modules ;
* Qualité des extraits des supports pédagogiques : clarté, visuels, attractifs, variés… .

Dans ce chapitre, le candidat fournit notamment :

* La description de la mise en œuvre d’une journée de formation en présentiel précisant l’articulation entre la phase théorique et la phase pratique
* La capacité à conseiller sur les nouvelles modalités de travail à distance
* Les modalités pédagogiques permettant une interaction et la participation des stagiaires
* Les modalités pédagogiques liées à la spécificité du distanciel
* Sa méthode pour apporter un suivi individualisé à chaque stagiaire sur son poste de travail et la vérification de l’acquisition des conseils théoriques dispensés à l’aune de l’installation de l’agent
* La description de l’évaluation et du bilan

**Sous-critère 2**: **Qualité, qualifications, expérience des formateurs pressentis (30%)**

Ce sous-critère 2 sera jugé sur les éléments suivants :

* Adéquation du profil des formateurs, expérience et compétences avec les prestations objet du marché ;
* Moyens mis en œuvre pour le maintien à niveau des compétences de l’équipe de formateurs

Pour étayer son offre, le candidat fournit les documents suivants :

Il sera présenté pour chaque formateur pressenti (2 minimum), et sur les 5 dernières années : leurs expériences sur les domaines de compétences visées (qualifications-certifications et degré de connaissances du domaine des TMS détail des publics formés et les références clients. Le candidat propose les formateurs mobilisables pour satisfaire le besoin. Pour cela compléter et dupliquer autant de fois que nécessaire la partie « intervenant / formateur » ci-dessous.

Des lettres de recommandations peuvent également être transmises.

*Consignes - Dupliquer autant de pages que nécessaire ou ajouter autant de lignes que nécessaires dans les tableaux.*

**INTERVENANT / FORMATEUR :**

Mission(s) dans le projet :

Nombre d’années d’expérience depuis son entrée en vie active :

Nombre d’années d’expérience en tant que formateur sur les thématiques du marché :

**CURSUS DE FORMATION / COMPETENCES DEVELOPPEES :**

* Préciser toute formation en lien avec l’objet du marché.

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC L’OBJET DU MARCHE**

**EXPERIENCES SIMILAIRES :**

Le candidat développera les expériences de formateur de ses intervenants en précisant le nombre de formations animées par année au cours des cinq années indiquées ci-dessous en précisant l’objet de la formation et le profil des stagiaires. Il peut s’inspirer du tableau ci-après :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | Entité bénéficiaire de la formation | Intitulé de la formation | Nbre de sessions animées / nb de stagiaires | Profil des stagiaires accueillis |
| 2019 |  |  |  |  |
| 2020 |  |  |  |  |
| 2021 |  |  |  |  |
| 2022 |  |  |  |  |
| 2023 |  |  |  |  |

**Sous-critère 3 : Pertinence des modalités de pilotage ( 30%)**

Ce sous-critère 3 sera jugé sur les éléments suivants :

* Modalités de déploiement des formations en Province (nombre d’intervenants en région, antennes locales…) ;
* Modalités de pilotage et de suivi de l’accord-cadre (description de sa structure et de son organisation) ;
* Organisation proposée entre le titulaire et le ministère ainsi que le rôle, l’expérience et la qualité du coordonnateur pédagogique désigné et équipe dédiée au suivi pour les questions logistiques, administratives et financières).

Pour étayer son offre, le candidat fournit les documents suivants :

- Les expériences réussies du coordinateur pédagogique (projets, clients, rôle, responsabilités …). Pour cela compléter la partie « coordonnateur pédagogique » ci-dessous

- Le modèle d’organisation et de coordination pédagogique envisagé

*Consignes - Dupliquer autant de pages que nécessaire ou ajouter autant de lignes que nécessaires dans les tableaux*

**Coordonnateur pédagogique :**

Le coordonnateur pédagogique n’est pas obligatoirement un formateur.

Mission(s) dans le projet :

Nombre d’années d’expérience depuis son entrée dans la vie active :

Nombre d’années d’expérience en tant que coordonnateur sur les thématiques du marché (éventuellement) :

**CURSUS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE / COMPETENCES DEVELOPPEES :**

* Préciser toute formation en lien avec l’objet du marché.

**EXPERIENCES SIMILAIRES :**

Le candidat développera les expériences du coordonnateur pédagogique proches de celles relatives au marché en complétant le tableau ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Année | Entité bénéficiaire de la formation | Intitulé de la formation |
| 2019 |  |  |
| 2020 |  |  |
| 2021 |  |  |
| 2022 |  |  |
| 2023 |  |  |

**Critère 3. Considérations environnementales**

**(*Critère pondéré à 10%*)**

Ce critère 3 sera jugé sur les éléments suivants :

* Politique de déplacements mise en place applicable aux prestations objet du marché
* Les modalités mises en place afin d’alléger les flux numériques

Pour étayer son offre, le candidat fournit les documents suivants :

Le candidat décrit la politique de limitation d’émission de gaz à effet de serre applicable aux déplacements des personnes affectées à la réalisation des prestations objet du présent marché incluant :

- Types de transport privilégiés pour l’animation des formations en Ile de France

- Types de transport privilégiés pour l’animation des formations en France métropolitaine hors Corse

- Mesures d’aide mises en place pour les déplacements des formateurs.